

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 048-6223/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " CT1- Acquisition de véhicules et d'engins électriques pour la propreté " MET 19/11368/BM

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses actions au sein de ses territoires. Certains des investissements, qui traduisent les politiques publiques métropolitaines, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'objectif de ce projet est l'achat de véhicules électriques de collecte d'encombrants et de corbeilles, d'engins électriques comme des aspirateurs de trottoirs, et d'un robot nettoyeur pour le plan d'eau du Vieux-Port, silencieux, sans émission, efficaces et adaptés au cœur de ville. Ils permettront de réduire les nuisances visuelles et les pollutions.

L'opération 201509400 «Acquisition de matériels et engins pour la propreté de la Communauté Urbaine Marseille 2015-2019» a été validée lors du Conseil Communautaire du 19 février 2015 par délibération n° PEDD 010-694/15/CC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 422 360,67 € HT soit 506 832,80 € TTC.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département 13 « Plan Partenarial Métropolitain »	58,62 %	247 600,00 euros
Etat « Aides à des véhicules peu polluants»	11,37 %	48 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30,01 %	126 760,67 euros
TOTAL HT		422 360,67 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du conseil communautaire n° PEDD 010-694/15/CC du 19 février 2015 créant l'Autorisation de Programme relative à l'opération 201509400.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " CT1-Acquisition de véhicules et d'engins électriques pour la propreté "

Délibère

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Etat Spécial du Territoire 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 201509400.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1323 pour le Conseil Départemental et Nature 1321 pour l'Etat – Fonction 813 – Sous politique G120 –Code opération n° 201509400.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN